

CH de la Côte Basque – Ligne de trésorerie (64)

Le **Centre Hospitalier de la Côte Basque** (CHCB), à Bayonne, est un établissement public de santé majeur de la région Nouvelle-Aquitaine, desservant un bassin de vie d'environ **350 000 habitants** en croissance (+1 %/an). Établissement support du Groupement Hospitalier Navarre-Côte Basque, il dispose de **1 286 lits et places** et figure parmi les premiers employeurs du versant ouest des Pyrénées-Atlantiques (3 643 agents non médicaux et 509 médecins). Il sollicite un prêt participatif de **1 500 000 €** assimilable à une **ligne de trésorerie**, destiné à accélérer le règlement des factures de pharmacie et d'équipements de milieu d'année 2026.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- **Porteur** : EPS, SIREN 266 405 679, dirigé par M. Frédéric Espenel
- **Objet** : ligne de trésorerie complétant les lignes bancaires existantes (factures de pharmacie et d'équipements)
- **Montant et durée** : 1 500 000 € sur 12 mois, remboursement in fine
- **Taux** : 3,10 % brut, sans sûreté ni remboursement anticipé
- **Autorisations** : durée ≤ 12 mois non soumise à autorisation préalable d'emprunt ; l'ARS Nouvelle-Aquitaine a par ailleurs autorisé en juillet 2025 un emprunt d'investissement de 3 M€, attestant du contrôle de soutenabilité budgétaire de l'établissement
- **Antériorité** : seconde opération du CHCB avec Villyz, après une première ligne de trésorerie de 1,5 M€ sélectionnée en février 2026

Structure de financement

Le recours aux lignes de trésorerie est une **pratique courante de gestion financière** des établissements publics de santé : contrairement aux emprunts structurants, elles couvrent les décalages de trésorerie de court terme liés aux cycles de paiement. Le prêt Villyz vient en **complément des lignes de trésorerie bancaires existantes** que le CHCB continue d'obtenir auprès de ses partenaires. Il est **sans effet sur l'encours de dette** de l'établissement (127,0 M€ fin 2024), dont il représenterait environ **1,2 %** à titre de comparaison. L'opération permet en outre au CHCB de faire connaître ses projets et enjeux aux citoyens de son bassin de vie.

Élément	Valeur	Lecture
Ligne de trésorerie Villyz	1 500 000 €	12 mois, in fine
Encours de dette fin 2024	127,0 M€	≈ 1,2 % de l'encours
Effet sur la dette de l'établissement	Aucun	Assimilable à une ligne de trésorerie

Situation financière de l'établissement

À l'image de nombreux établissements publics de santé, le CHCB connaît un **déficit structurel depuis 2020**, sous l'effet d'une insuffisance de capacité d'autofinancement et de l'augmentation des charges. L'exercice 2022, atypiquement excédentaire, laisse place dès 2023 à une exploitation déficitaire. L'établissement poursuit néanmoins un **désendettement continu** : l'encours de dette recule de 6,6 M€ entre 2022 et 2024.

Indicateur clé (M€)	2022	2023	2024	Lecture
Excédent brut d'exploitation	33,4	-3,1	-6,6	Exploitation déficitaire
CAF	29,8	-7,3	-9,7	Cash négatif sur l'activité
CAF nette du remboursement en capital	21,1	-16,1	-18,0	Recours à l'emprunt nécessaire
Encours de dette	133,7	130,1	127,0	Désendettement continu

Le **réalisé d'activité 2025** confirme une dynamique favorable sur les secteurs clés du virage ambulatoire : consultations externes **+8,6 %**, hôpital de jour MCO **+6,3 %**, passages aux urgences **+1,0 %** (61 005 passages), pour 1 988 naissances et 41 838 entrées en hospitalisation complète MCO.

Mise en perspective sectorielle (données DREES, mai 2025) : 7 EPS sur 10 étaient en déficit en 2024, pour un déficit cumulé national de 2,9 Md€ représentant **-2,7 % des produits** au niveau national, et un encours de dette hospitalier global de **27,9 % des produits**. Le CHCB présente ainsi une exploitation déficitaire caractéristique du secteur, mais se distingue par une **trajectoire de désendettement** (-5 % d'encours entre 2022 et 2024) et une **activité en croissance**, deux signaux favorables à la soutenabilité de sa structure financière.

Capacité de remboursement

L'évaluation de la capacité de remboursement des **établissements publics de santé** repose sur trois ratios prudentiels définis par le décret n° 2011-1872 : taux d'indépendance financière (seuil 50 %), durée apparente de la dette (seuil 10 ans) et poids de la dette rapporté au total des produits (seuil 30 %). Le franchissement de deux d'entre eux déclenche l'obligation d'une autorisation préalable d'emprunt par l'ARS, applicable à tout emprunt de plus de 12 mois.

D'une durée de 12 mois, la présente ligne de trésorerie **n'est pas soumise à cette autorisation préalable**. Elle s'inscrit néanmoins dans le cadre du contrôle continu de la soutenabilité budgétaire exercé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, qui a autorisé en **juillet 2025** l'établissement à emprunter **3 M€** en soulignant (i) son positionnement d'établissement de recours nécessitant des équipements médicaux de pointe, (ii) l'accompagnement récent par l'ANAP 360, dont les conclusions dégagent des leviers importants d'amélioration, et (iii) son engagement dans un plan de redressement formellement sollicité. Trois dispositifs prudentiels renforcent la structure :

- **Tutelle ARS** : contrôle de la soutenabilité budgétaire et supervision continue de la trajectoire de redressement

- **Accompagnement ANAP 360** : diagnostic national dégageant des leviers structurels d'amélioration de la performance
- **Prêt in fine de courte durée** : charge d'intérêts limitée (~47 K€), sans effet sur l'encours de dette ni sur les ratios prudentiels d'endettement

Un porteur public sous tutelle ARS

Le CHCB est un **établissement public de santé** (article L6111-1 du code de la santé publique) qui ne peut pas faire faillite au sens commercial du terme : son existence et la continuité de ses missions sont garanties par la puissance publique. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la **tutelle de l'ARS Nouvelle-Aquitaine**, ses dépenses et recettes sont exécutées par un **comptable public** (Trésorerie de Bayonne Hôpitaux), et il est soumis au **contrôle de la Cour des comptes** et régulièrement audité par la Chambre régionale des comptes. Son encours de dette (127,0 M€ fin 2024) est en **baisse continue depuis 2022**, pour une durée résiduelle de 13 ans, profil classique d'un endettement hospitalier à moyen-long terme. L'établissement n'a fait l'objet d'**aucune procédure de défaut** sur un crédit au cours des cinq dernières années. Cette supervision multi-niveaux (ARS, DRFiP, Cour des comptes) justifie le **risque de défaut faible** habituellement attribué aux centres hospitaliers.

Pourquoi Villyz lui fait confiance

Le CHCB présente le profil d'un **établissement de recours en tension financière mais à l'assise territoriale solide** : exploitation déficitaire caractéristique du secteur, mais activité en croissance, désendettement continu et cadre institutionnel protecteur. Les arguments suivants soutiennent la décision de sélection :

- **Statut juridique protecteur** : EPS non soumis à faillite commerciale, comptable public, contrôle de la Cour des comptes
- **Encadrement réglementaire renforcé** : tutelle ARS Nouvelle-Aquitaine, autorisation d'emprunt de juillet 2025, accompagnement ANAP 360 et plan de redressement engagé
- **Caractère limité du prêt** : 1,5 M€ représentent ~1,2 % de l'encours de dette, sans effet sur celui-ci ; charge d'intérêts ~47 K€ au regard d'un budget de plusieurs centaines de millions d'euros
- **Signaux positifs 2025** : activité en croissance sur les secteurs clés (consultations +8,6 %, HDJ +6,3 %), désendettement poursuivi, soutien renouvelé de l'ARS
- **Antériorité de la relation** : première ligne de trésorerie Villyz de février 2026 conduite sans incident

Les principaux risques portent sur la **persistance du déficit structurel** (CAF négative depuis 2023), le **remboursement in fine** qui concentre le remboursement du capital à l'échéance des 12 mois, et l'**illiquidité du prêt** non cessible ni remboursable par anticipation. Le statut d'établissement public, la supervision ARS, la courte durée de l'opération et son caractère négligeable au regard de la surface financière de l'établissement offrent toutefois une marge de sécurité institutionnelle robuste sur la durée du prêt.